



RAPPORT DE LA

Commission des finances (CoFin)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 16-2022 Financement d'une carte de transport touristique régionale

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 19.08.2022 dans les bureaux de la Région de Nyon et en visioconférence afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Messieurs Boris Mury, Secrétaire général, et de Stéphane Jayet, responsable politique du Tourisme, qu'elle remercie de leur disponibilité, Madame Corinne Besson, Monsieur Jacques Tschudin et en visioconférence avec Monsieur Francis Costiou, et Madame Valérie Jeanrenaud. Messieurs Martial Besson, Vincent Moret et Philippe Schirato se sont excusés.

La Commission ne se prononce pas sur le concept d'une carte transport touristique régionale offerte aux touristes passant la nuit dans notre région (hôtellerie, parahôtellerie) mais sur l'impact financier sur le compte du FRET 160.3650.

Discussion Générale

Messieurs Jayet et Mury, nous ont expliqué en détail ce préavis et nous les remercions pour l'information partagée et la motivation de ce préavis. C'est en fait la branche hôtelière qui propose cette carte de transport pour améliorer leur offre afin d'augmenter la part de touristes de loisirs par rapport au tourisme d'affaire dans la région. Il est à noter que le secteur hôtelier prévoit quelques 700 lits en plus dans le district ces 2 prochaines années.

Questions – Réponses

Le préavis est développé en deux parties :

- a. Le software Omnisoftory « Check'in » et
- b. La carte de transport touristique régionale

Software Omnisoftory « Check'in »

Nous avons posé les questions suivantes

1. 0.4 ETP :

Il a été confirmé qu'aucun engagement de personnel n'est prévu. Les tâches seront assumées par les collaborateurs, à l'interne. Les coûts seront couverts par le budget de fonctionnement.

2. Frais :

Les frais d'acquisition du logiciel (CHF 38'500.00) ainsi que les frais de maintenance annuels (CHF 12'400.00) sont des forfaits. Un montant de CHF 20'000.00 a été attribué à NRT (Nyon Région Tourisme) pour la gestion opérationnelle (contact avec les hôteliers, formation, promotion, ...) en supplément de la part de la taxe de séjour qui lui est versée.

3. Coût total :

Le financement de CHF 103'300.00 court sur deux ans et sera pris sur le chapitre 16 (Tourisme), compte Conventions (160.3650), le responsable politique de ce préavis nous a également confirmé qu'aucun recours à un emprunt ne sera nécessaire.

4. Programme « Check'in » :

La mise en place du programme « Check'in » et de son fonctionnement (centralisé à la Région de Nyon ou décentralisé dans les communes ?) devra faire partie du nouveau règlement de la taxe de séjour qui sera soumis au Conseil intercommunal.

Carte de transport touristique régionale

1. Nous avons compris que le coût de CHF 1.20 TTC par nuitée s'applique sur toute les nuitées hôtelières et para-hôtelières, que le client soit venu indifféremment pour affaire ou pour tourisme et qu'il utilise la carte ou non.
2. Le coût de CHF 1.20 est fixe. Il a été négocié avec Mobilis Vaud et la carte couvrira les 14 zones du district de Nyon uniquement. La partie variable est liée au nombre de nuitées.
3. Le CoDir est convaincu de pouvoir gérer ces coûts sans un recours à l'emprunt et ceci sans réduction des frais et des soutiens déjà engagés par le FRET. Il confirme pouvoir encore répondre à de nouvelles demandes de soutien en 2023 et 2024 dans le cadre du FRET.
4. La prolongation de la carte de transport touristique, au-delà de 2024, dépendra du montant de la taxe de séjour adoptée dans le nouveau règlement de cette dernière et du succès ou non de la carte de transport touristique régionale.

Conclusion

La Commission des finances s'est penchée seulement sur la question de son ressort, soit le financement de ce préavis. Il nous semble que le FRET a les avoirs disponibles pour financer ce projet sur deux ans mais qu'il ne nous a pas été possible, à l'heure où le conseil sera amené à statuer sur ce préavis de confirmer si la région aura la trésorerie suffisante pour ne pas avoir à faire appel à l'emprunt. Il nous semble, qu'il serait judicieux qu'un point précis sur l'impact financier de ce préavis pour le FRET soit fait à la COFIN fin 2023 et fin 2024 et ceci en tenant compte éventuellement du nouveau règlement de la taxe de séjour.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 16-2022-Financement d'une carte de transport touristique régionale et de prendre les décision(s) suivante(s) :

1. D'accorder le crédit de CHF 103'300.00 pour la couverture de la mise en place et la gestion d'une carte de transport touristique régionale pour les années 2023 et 2024.
2. D'accorder pour les années 2023 et 2024 la prise en charge des frais variables liés aux coûts de transports fixés à CHF 1.20 TTC par nuitée effectuée dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour.

3. De prendre acte que le montant annuel du projet sera inscrit au budget de fonctionnement 2023 et 2024, au compte 160.3650.

Rolle, le 28.08.2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Tschudin, rapporteur	Signature
Rolle	
Francis Costiou	Signature
La Rippe	
Corinne Besson	Signature
Grens	
Martial Besson	Excusé
Vinzel	
Valérie Jeanrenaud	Signature
Burtigny	
Vincent Moret	Excusé
Coppet	
Philippe Schirato	Excusé
Founex	